

Fiche 1 : Mise à disposition du module foncier de Laforêtbouge		National	Fiche 1
Territoire concerné : National		Fiche 2	Fiche 3
Type(s) de problème(s) traité(s) :		Local	Fiche 4
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés <input type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître <input type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales <input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre <input type="checkbox"/> Biens non délimités <input type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : 			
<p>Pilote : CNPF / Ministère Agriculture Période de réalisation : depuis 2015 en ex-Auvergne et 2017 au national Autres acteurs : animateurs de territoires</p>			
Description synthétique de l'action			
<p><i>L'animation foncière par le CNPF en AuRA peut se décrire sur 3 échelles : régionalement avec l'animation foncière régionale (fiche 2), à l'échelle des collectivités de communes (fiche 3), à l'échelle de la section cadastrale (fiche 4). La fiche 1 sur le module foncier de Laforetbouge est une action transversale permettant le développement des autres actions foncières.</i></p> <p>Développement d'une bourse foncière numérique hébergée sur le site de Laforetbouge (site de services pour les propriétaires privés : gestion de leur forêt, contact avec les professionnels de la filière, etc.). Ce service, initialement présent sur l'Auvergne, est disponible gratuitement sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis 2018.</p> <p>Les vendeurs peuvent se créer un compte et localiser les parcelles grâce à la carte cadastrale. Ils peuvent ensuite éditer une offre de vente des parcelles forestières qu'ils souhaitent vendre. Avant d'être publiée, l'offre de vente est validée par un modérateur (agent du CNPF) qui aide le propriétaire en cas de problème à la publication. Les offres de vente doivent être renouvelées tous les 6 mois.</p> <p>Les acheteurs potentiels peuvent entrer en contact avec les vendeurs après validation de leur demande par un modérateur du site (agent CNPF).</p> <p>Grâce aux pages "Actualités" et "Agenda", alimentées par le modérateur (agent CNPF), un vendeur ou un acheteur potentiel peut se tenir au courant des réunions effectuées localement.</p>			
Retour d'expérience			
Ce qui a bien fonctionné :		Difficultés rencontrées :	
<p>Offre très importante.</p> <p>Centralisation de l'information (auparavant sur une multitude de sites) pour tous les départements de la région AuRA pour les</p>		<p>Répartition irrégulière des offres entre territoires (dépend de l'animation) → cf. fiche 3.</p> <p>Outil encore méconnu qui nécessite un accompagnement pour le public cible pas forcément familiarisé avec les outils numériques. Temps non</p>	

<p>actualités, les offres de vente et autres services proposés.</p> <p>Permet d'être le support de nombreuses autres actions foncières (cf. fiches 2 et 3).</p> <p>Suivi dans le temps (donc expertise) par un seul acteur (CNPF).</p>	<p>dédié à l'accompagnement jusqu'au 31/12/2019, temps dédié à l'accompagnement à partir de mai 2020 (cf. fiche 2).</p>
<p>Résultats chiffrés de l'action en Auvergne-Rhône-Alpes (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) :</p> <p>1 427 offres de vente mises en ligne en 2019 1 726 demandes d'informations entre acheteurs et vendeurs en 2019 20 390 visiteurs sur le site en 2019 46% des pages vues sur le site sont en rapport avec le foncier en 2019.</p>	
<p>Coût de l'action (€ ou nombre de jours) :</p> <p>Pour information, les coûts d'élaboration du cahier des charges et les coûts de développement du site "Bois d'Auvergne" (dont le module foncier) sont respectivement de 86 600 € TTC et de 245 380 € TTC.</p>	

Une page maximum SVP